



## **JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS 2012**

### **CONCOURS DE NOUVELLES**

#### **« Gourmandises dans le Pays de Retz »**

« Cuisine, patrimoine et savoir-faire » sont les thèmes retenus pour les Journées du Patrimoine de Pays 2012. A cette occasion la Médiathèque Armel de Wismes à Pornic organise un concours de nouvelles à partir de janvier à avril 2012.

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique et n'ayant jamais été éditée. Un seul texte par personne sera accepté. Les membres du jury ainsi que le personnel de la médiathèque ne sont pas autorisés à concourir. Deux catégories seront représentées :

- Catégorie junior : de 11 à 17 ans
- Catégorie adulte : à partir de 18 ans

La nouvelle, ne dépassant pas 10 pages, devra comporter un titre : celui-ci figurera sur la première page et sera reporté sur chaque page. La nouvelle sera dactylographiée, format A4, simple recto, police Arial 12, interligne 1,5 (soit 30 lignes par page) et numérotée. La nouvelle aura un rapport direct avec le thème imposé.

Afin de respecter l'anonymat, le candidat devra joindre à son envoi une enveloppe fermée sur laquelle seront inscrits le titre de la nouvelle et la catégorie. A l'intérieur joindre une fiche indiquant le titre de la nouvelle et les coordonnées complètes de l'auteur (nom, prénom, âge, adresse postale ou électronique, numéro de téléphone).

La nouvelle sera envoyée en 1 exemplaire sous enveloppe portant la mention « concours de nouvelles », au plus tard le **30 avril 2012** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Médiathèque Armel de Wismes (Concours de nouvelles)**

**35 rue Tartifume – 44210 PORNIC**

**ou**

**[concours@mediatheque-pornic.fr](mailto:concours@mediatheque-pornic.fr)**

Les candidats autorisent, par avance et sans conditions, les organisateurs à utiliser les manuscrits de quelque manière que ce soit. Un recueil reprenant les trois nouvelles primées dans chacune des catégories sera imprimé. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours en cas de difficultés concernant l'organisation. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le jury sera composé d'Elus locaux, de professionnels du livre, d'enseignants et des membres du comité de lecture de la médiathèque. Aucune contestation sur les résultats ne sera possible. Seuls les lauréats seront prévenus par courrier individuel.

La remise des prix aura lieu à la médiathèque Armel de Wismes, dans le courant du mois de juin 2012.

